L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 14 MARS 1891.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 20 Octobre 1890.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées

Les MARDIS, à l'arrivée du train de 3 h. P. M.
Les JEUDIS, " " " " 3 h. P. M.
Les SAMEDIS, " " " " 4 h. P. M.

Au retour, partira de Madisonville:

Les LUNDIS....5:30 A. M.
Les MERCREDIS....6 A. M.
Les VENDREDIS....6 A. M.

Si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:
TOUS LES DIMANCHES A 9 ½ A. M.

...reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Gired.

27 mars— W. G. COYLE & CIE, No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes lumineuses électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 14 mars
LA BOURGOGNE, Leboeuf, samedi, 21 mars
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 28 mars

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine....$90 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe....$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passages.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivants KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS

Partant mercredi, 18 mars, à 8 A. M.

SENECA, Capt. Stevens.

...rtira de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine....$40
Entrepont....20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

Départ de la N-Orléans Pacific Express, daily....4 25 pm | Arrivée à la N-Orléans Atlantic Express, daily....7 30 am
San Antonio Express, daily....9:00 am | New Orleans Express, daily....7 25 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.

Buffet Pullman élégant—Wagons avec chaises de la Nouvelle-Orléans à Houston sur le train partant tous les jours de la Nouvelle-Orléans à 9 heures A. M.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures,

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada New-York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 6, Fast Line.	No 2, Limited
Part de la N.-Orléans	8:45 a.m.	3:15 p.m.
Arrive à Meridian	4:09 p.m.	9:05 p.m.
Arrive à Akron	7:16 p.m.	11:35 p.m.
Arrive à Birmingham	10:20 p.m.	2:15 a.m.
Arrive à Attalla	12:47 a.m.	4:13 a.m.
Arrive à Chattanooga	3:50 a.m.	7:00 a.m
Arrive à Burgin	1:29 p.m.	2:15 p.m
Arrive à Lexington	2:49 p.m.	3:45 p.m
Arrive à Cincinnati	6:00 p.m.	6:20 p.m

Bureau des tickets à la N. O. 34 St-Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
I. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. — R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

24 mars—

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer son souscription à M. Albert B[aldwin], trésorier (New Orleans National Bank)

R. M. WALMSLEY, Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER, Pour le Comité de Surveillance.

Avr—

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais j'ai parfaitement réussi dans une *Composition Liquide*, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée **punaise**, ainsi que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. On l'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon *Copyright*, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation ou toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. G. TESTUT.

ASSURANCES.

Vingt-quatrième Etat Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890:

Primes sur incendies....$203,127 23
Primes maritimes....2,513 95
Primes des rivières....1,889 72
— $207,530 90
A ajouter: Primes non expirées de 1889....41,180 12
— $248,711 02
A ajouter: intérêt, profits et pertes....$28,333 59
Moins salaires et dépenses générales....14,787 48
— 13,546 11
Fonds de surplus de 1889....24,476 06
Total....$286,733 19
Pertes payées—
Sur risques de feu....$85,758 37
Sur risques maritimes....1,863 04
Sur risques de rivières....299 67
— $87,921 08
Réassurances....36,176 64
Primes remises et commissions....54,577 70
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions....6,662 97
— 185,338 29
Profits bruts....$101,394 90
Réservé
Pour primes non expirées....$44,168 67
Pertes d'incendies non payées....11,963 43
Dividende de Juillet 1890....10,000 00
Dividende de Janvier 1891....10,000 00
Fonds de surplus, 1890....25,262 80
— $101,394 90 $101,394 90

ACTIF
Billets pour primes....$155 25
Primes en voie de collection....41,714 14
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)....22,820 00
Prêts sur hypothèques....4,100 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes....91,144 50
Stocks de banques, d'assurances et autres....30,378 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co....5,000 00
Propriétés foncières....66,814 84
Meubles de bureau et accessoires....4,873 14
Argent comptant et en banque....24,394 53
— $291,394 90

PASSIF.
Capital-actions....$200,000 00
Réservé pour primes non expirées....44,168 67
Réservé pour pertes non payées sur incendie....11,963 43
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1891....10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1890....25,262 80
— $291,394 90

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 9me jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
L. GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH.
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES, D. BERNHARDT.
M. VONDERBANK, EMIL WEBER.

11 janv—1m

Vingt-et-unième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1890:

Primes reçues:
Sur risques de feu....$234,182 81
Sur risques de marine....2,580 08
Sur risques de rivière....4,818 54
— $241,581 43
A ajouter, primes non acquises de 1889....60,554 00
Primes totales....$302 135 43
A ajouter, intérêts....12,239 08
Revenus....$314,374 51
A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu....$74 489 83
Sur risques de marine....1,295 67
Sur risques de rivière....46 16
Total des pertes payées....$75 831 66
Retour de primes et cancellations....22 106 84
Commissions....36,133 75
Réassurances....22,311 93
Taxes et Licences....2,006 77
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage et profits et pertes....32,948 81
Déboursés....$191,339 76
— $123,034 75
A déduire:
Primes non acquises $56,930 00
Pertes ajustées et non ajustées....38,000 00 — 94,930 00
Bénéfice net....$28,104 75

ACTIF.
Argent en caisse....$ 94,348 57
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 123....12,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 107....129,470 00
$63,600 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 155....98,580 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 93 1/2....23,375 00
Primes en voie de recouvrement....32,976 75
10 Actions Germania Ins'ce Co. @ 115....1,150 00
Prêts sur hypothèque....17,780 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes....3,499 03
Meubles et installations de bureaux....2,500 00
— $415,979 35

PASSIF.
Capital....$300 000 00
Dividendes non réclamés....1,944 60
Réserve pour primes non-acquises....56,930 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées....38,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1891....9,000,000
— $405,874 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1891

CHARLES G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1890, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1891.
14 janv—1m

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, — PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce vingtième jour du mois de janvier de l'année mil-huit-cent quatre-vingt-onze devant moi, FELIX J. DREYFOUS, notaire, dûment commissionné et assermenté en et pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans y résidant, personnellement ont comparu, les diverses personnes qui ont ci-apposé, leurs signatures, et qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat relativement à l'établissement de banques libres et l'organisation d'institutions de banques, elles se sont entendues et s'engagent par la présente charte à former de même que les personnes qui, à l'avenir, pourraient devenir leurs associés, une corporation et un corps constitué ayant les objets et fins ci-après indiqués régis par les conventions et les stipulations suivantes :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "The New Orleans Co-operative Banking Association", et elle aura pouvoir et autorité de le garder et d'en jouir pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de ce jour.

ARTICLE II.

Le domicile de cette association est ici fixé et établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE III.

Les objets de cette Association seront de faire des affaires de banque en général, ainsi que les autorise la loi; de procurer des escomptes aux fermiers, marchands et à toutes autres personnes qui y seront admises comme membres après que leur solvabilité matérielle et morale aura été reconnue par le Comité préposé aux admissions.

ARTICLE IV.

Cette association aura le pouvoir d'escompter comptes et billets, ainsi que tout papier établissant une dette de l'un de ses membres; elle recevra des dépôts, aura le pouvoir d'acheter et de vendre des comptes de change du pays; de prêter de l'argent à ses membres et à d'autres personnes sur nantissement de propriété foncière ou personnelle, sur des collatéraux ou sur des marchandises: de contracter, poursuivre et être poursuivie en son nom d'incorporation; de plaider ou d'être mise en cour, comparaître, répondre et poursuivre dans toutes les cours de justice et ailleurs; de faire faire et de se servir d'un sceau d'incorporation; de posséder, recevoir, acheter ou transférer sous son nom d'incorporation telle propriété foncière ou mobilière qui sera jugée indispensable pour objets et fins de cette association.

ARTICLE V.

Cette association nommera tels administrateurs et autres officiers qui seront nécessaires et fixe à leurs traitements ainsi que ceux de toutes autres personnes en son emploi. Elle aura le pouvoir d'adopter les règlements qui lui seront besoin, conformes à la loi et aux dispositions de ces actes d'incorporation et de dresser tous autres actes et de faire tout ce qu'il lui faudra pour mener à bien les fins en vue desquels l'association est organisée.

ARTICLE VI.

Le fonds-capital de cette association sera de cent mille dollars ($100 000) divisés en quatre mille actions de vingt-cinq ($25 dollars chacune, payables en sommes de cinq dollars par action; le premier paiement devant être fait lorsqu'on signera l'acte d'incorporation; les autres paiements un chaque mois suivant jusqu'à ce qu'ils soient tous payés. Tout souscripteur pourra à n'importe quel moment payer en totalité sa souscription

ARTICLE VII.

Il sera également émis par cette association quatorze actions qui porteront le nom "d'Actions de Fondateurs", qui seront considérées pleinement payées. Ces actions sont émises aux fondateurs de l'association comme compensation des services rendus et d'argent par eux dépensé pour l'organisation de l'association, et seront divisées également comme un *bonus* parmi les fondateurs de l'association, et elles indiqueront le taux de profit auquel les détenteurs auront droit, et ne porteront aucun intérêt fixe; mais participeront aux profits nets de l'association de la façon dite ci-après. Ces actions porteront aussi les noms et prénoms des fondateurs et seront transférables par un simple endossement.

ARTICLE VIII.

Tous les pouvoirs incorporés de cette Association seront exercés par un Conseil d'Administration composé de huit actionnaires, chacun ayant en son propre nom ou au nom de la maison dont il serait l'un des membres, au moins dix actions de ladite Association. Le dit Conseil élira un Président et un Vice-Président de son sein. Le Conseil d'Administration sera choisi tous les ans à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, à la maison de banque de l'Association, le troisième lundi de janvier de chaque année, commençant en l'année 1892, assemblée dont il sera donné avis trois semaines au moins au préalable dans un journal français un journal anglais et un journal allemand de cette ville; élection pour laquelle quatre juges ne faisant partie à ce moment d'aucun comité seront désignés par le Conseil d'Administration pour compter et vérifier les votes donnés. Le vote se fera par scrutin; et à cette élection, la personne recevant une majorité des suffrages sera déclarée dûment élu et entrera de suite en fonctions. Au cas où il n'y aurait pas d'élection le jour fixé le conseil d'administration fera tenir une élection aussitôt que possible ainsi qu'il est pourvu plus haut. Une omission de nommer un Bureau d'administration n'annulera pas cette charte, mais le Bureau en fonctions y demeurera jusqu'à ce que son successeur ait été choisi et ait reçu son mandat. Chaque actionnaire aura le droit en personne ou par procuration de déposer un vote pour chaque action qu'il aura. Le dit Bureau nommera un caissier, tous autres employés qu'on jugera nécessaire, et seront choisis par le Président avec le consentement du Bureau d'Administration. Le dit Bureau fixera le traitement de tous les officiers, commis et employés de cette association, et exigera le cautionnement qu'il jugera convenable; il rédigera et adoptera des règlements pour la gouverne de l'association et l'expédition de ses affaires; il les modifiera ou les amendera à son gré. Le dit Bureau ou le Président avec l'avis et l'assentiment du Bureau, comme il est dit plus haut, aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance causée par la mort, une démission ou autrement. Aucune délibération, aucune résolution ne pourra être adoptée par le dit Bureau sans la présence d'au moins quatre membres et le Président ou le Vice-Président. Les administrateurs décideront toutes les questions du ressort de l'association qui ne seront pas spécialement confiées au Comité d'Admission.

ARTICLE IX.

Le Président ou celui qui agira à sa place; sera la personne à qui devront être adressées toutes assignations ou avis légaux.

ARTICLE X.

Le nombre des actions placées s'élève à 4,000. Les quatorze actions de fondateurs dont il est parlé plus haut sont de droit échues aux personnes dont voici les noms: P. M. Schneidau, A. Walz, Joseph Duquesne, E. S. Maunsell, J. E. Richard, C. Madeil, L. Delcasal, A. F. Himel, F. D. Chrétien, Louis Burthe, G. Durel, W. M. Lonsdale et Charles E. Wermuth.

ARTICLE XI.

Les actions de cette association seront propriété personnelle et participeront pour (25) vingt-cinq pour cent aux profits nets de l'association, payables semi annuellement. Elles seront transférables dans les livres de l'association de la façon qu'indiqueront les règlements; mais aucun actionnaire ne sera responsable des dettes de cette association ou de ses contrats, pour une somme excédant celle non payée sur ses actions.

ARTICLE XII.

Cette association aura le droit d'augmenter son fonds capital d'une somme n'excédant pas un million ($1,000,000) de dollars en se conformant aux lois de l'Etat; elle pourra aussi apporter à cet acte toutes les modifications, altérations et additions qu'elle jugera nécessaires, lesquelles devront être soumises et adoptées à une assemblée générale des actionnaires, tenue après trente jours d'avis publié ainsi qu'il est pourvu plus haut dans un journal de chacune des langues française, anglaise et allemande, avec l'approbation des deux tiers des actionnaires et exécutées, enregistrées et publiées comme l'exige la loi.

En cas d'une augmentation du fonds-capital ainsi qu'il est pourvu, les actionnaires auront le privilège durant les trente jours ci-dessus mentionnés de prendre les actions additionnelles dans la proportion des actions à eux appartenant relativement au fonds capital de la corporation, antérieurement à l'augmentation; et toute action non placée à l'expiration de ce délai, pourra être disposée par le Bureau d'Administration au profit de la corporation à un taux non moindre que la valeur au pair.

ARTICLE XIII.

Toute personne désirant devenir membre de cette association doit adresser une demande pour un crédit spécifique au président, donnant son nom, surnom, profession et domicile et le président transmettra la dite demande au Comité d'Admission, avec telles observations sur celle-ci qu'il jugera utile de faire pour le bien de l'association. Sur un rapport favorable du Comité d'Admission, la personne faisant pareille demande sera admise comme membre, avec tel d'Admission, et elle sera tenue de prendre connaissance des règlements de l'association et de signer ceux-ci. Les premiers vingt cinq membres seront élus comme membre par le Board d'Administrateurs de cette Association, et ils constitueront après le premier Comité d'Admission.

L'admission comme membre aura lieu par notoriété publique et réputation, et au moment de son admission, il paiera cinq (5) pour cent du montant du crédit qui lui est alloué par l'association, lequel montant formera partie des fonds des membres, et à défaut du paiement requis par l'Article Dix-Sept, le dit montant sera appliqué au paiement de sa proportion du montant dû par les membres en défaut.

Le minimum du crédit qui sera alloué à tout membre sur notoriété publique et réputation, et sur sa propre signature, sera de cent ($100) piastres, et le maximum mille ($1,000) piastres, pourvu qu'aucun escompte ou qu'aucunes avances ne soient faites aux membres admis jusqu'à ce qu'on ait accordé un crédit à quatre cents pétitionnaires ainsi qu'il est pourvu dans la charte.

ARTICLE XIV.

Aucun papier commercial ou promesse de payer, échéant après quatre-vingt-dix jours, sera escompté par l'Association.

Le taux d'escompte n'excédera pas huit pour cent par an.

ARTICLE XV.

Les membres de cette association participeront aux pertes de leur classe en proportion du montant des crédits ou prêts qui ont pu leur être ouverts, et ils participeront aux profits ainsi que cela est pourvu ci-après.

ARTICLE XVI.

Aucun membre ne participera aux profits de cette association, à moins d'avoir été membre de celle-ci pendant au moins trois mois. Il pourra se retirer de l'association en envoyant sa démission au président par écrit, mais il restera responsable de toutes les dettes contractées jusqu'à la date de sa démission.

ARTICLE XVII.

Au cas où un membre ne ferait pas face à ses obligations envers cette association ou qu'il serait suspendu pour cause, chaque membre et tous les membres seront requis de payer à cette association, dans quinze jours, sa part en proportion de la somme due par le dit membre en défaut, et le dit membre en défaut ou suspendu aura par là forfait toutes les sommes déposées par lui sous l'Article Treize de cette charte, jusqu'au montant de sa dette à l'association, et aura aussi forfait tous dividendes et profits accrus jusqu'à la date du dit défaut ou suspension.

ARTICLE XVIII.

Il y aura un Comité d'admission composé de vingt-cinq membres, qui sera élu pour un mois, et choisi par lot, par le président et deux membres du Board d'Administration. Les membres sortant du dit comité ne pourront pas être réélus que lorsque la liste des membres aura été épuisée.

ARTICLE XIX

Le comité d'admission seul décidera par le scrutin secret sur la solvabilité et l'admission de tous pétitionnaires faisant une demande pour devenir membres.

Huit membres du dit comité constitueront un quorum, dont les trois-quarts seront nécessaires pour accorder un crédit au dit pétitionnaire et pour l'admettre. Le dit comité se réunira hebdomadairement, et sera présidé par le président ou vice-président de l'association.

ARTICLE XX.

Un rapport trimestriel de l'état de l'Association sera fait et publié ainsi que la loi l'ordonne.

ARTICLE XXI.

La distribution des profits sera faite annuellement comme suit:

1. Vingt-cinq (25) pour cent aux actionnaires.
2. Quarante (40) pour cent aux membres.
3. Vingt (20) pour cent sera passé au FONDS DE RESERVE.
4. Quinze (15) pour cent sera alloué aux Fondateurs durant l'existence de l'Association.

ARTICLE XXII.

L'intérêt des Fondateurs de cette Association ne pourra jamais être ou modifié ou altéré pendant l'existence de cette Association.

ARTICLE XXIII.

L'argent ou autre propriété déposé dans cette Association par des dames mariées ou des mineurs elles-mêmes pourront être retirés par elles sur leurs propres ordres ou signatures sans autre autorisation.

ARTICLE XXIV.

A l'expiration de cette charte, cette association sera liquidée par trois commissaires nommés par le Board d'Administrateurs, à une séance régulière du dit Board. Les dits commissaires seront actionnaires de l'association et leur compensation comme liquidateurs sera fixée par le Board le jour de leur nomination.

ARTICLE XXV

Jusqu'à l'élection qui aura lieu le troisième lundi de janvier de 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et seront entrés en fonctions, les personnes suivantes constitueront le premier board d'Administrateurs, à savoir: P. M. Schneidau, A. Walz, J. E. Richard C. Madeil, A. F. Himel, E. S. Maunsell, Leon Haubtman et L. Delcasal avec P. M. Schneidau, comme président et A. Walz, comme vice président.

Ainsi fait et passé dans mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, Lne, le jour, le mois et l'année ci-dessus mentionnés, en présence de George Montgomery et Abel Dreyfous, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, l'avocat, après avoir lu le tout.

L'Original est signé:

C. Madeil, P. M. Schneidau,
Frank D. Chrétien, Alphonse Walz,
Joe Duquesne, L. Delcasal,
Gus Durel, Chas E. Wermuth,
Louis Burthe, J. F. Richard,
W. M. Lonsdale, A. F. Himel,
Geo Montgomery, par Joe Duquesne,
A. Dreyfous, FELIX J. DREYFOUS, Notaire Public.

Je, soussigné Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie par le présent que l'Acte ci-dessus de l'incorporation de NEW ORLEANS COOPERATIVE BANKING ASSOCIATION a été, ce jour, dûment enregistré à mon bureau, dans le livre 444, fo. 74.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1891.
(Signé) GEO. GUINAULT, R. M.

Je, Félix J. Dreyfous, notaire, pour la paroisse d'Orléans, certifie que l'acte qui précède est une copie exacte de l'acte d'incorporation de la NEW ORLEANS COOPERATIVE BANKING ASSOCIATION, ensemble avec le certificat de l'Enregistreur des Hypothèques qui y est annexé, extant, parmi mes archives de notaire.

En foi de quoi j'ai apposé ma main et mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le vingtième jour de janvier 1891.

FELIX J. DREYFOUS, Notaire. No 22 rue du Camp.

27 janv—

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50, [illegible]

SOARDS' 1891 NEW ORLEANS City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Livre Bleu (2me édition)....3 00
Directory Commercial (forme pamphlet)....1 00
Mappe de la ville lithographiée en 3 couleurs)....50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
20 fév—

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif du **THAPSIA** à la Marque de Hippocrate et Galien
De la Maison **DESNOIX** 17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
ÉDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS, No 73 RUE DE CHARTRES Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.
Un an....$12 00
Six mois....6 00
Trois mois....3 00
Un mois....1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.
Un an....$3 00
Six mois....2 00
Quatre mois....1 00
Un mois....[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi, 13 mars 1891.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine....$11,048,023 00 $1,157,296 00
Même temps la semaine dernière....11,276,975 00 1,496,205 00

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.
Compilé par Thos C. Herndon, Directeur.

ACTIF
Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales....$ 6,928,400 00
Autres items, comptant....201,000 00
Change à vue sur N. Y....3,828,000 00
Change étranger....97,600 00
Dû par des banques et banquiers éloignés....611,100 00
Prêts et escomptes....19,644,600 00
Autre actif comptant....4,032,400 00
Total....$34,343,100 00

PASSIF:
Circulation....759,700 00
Dépôts....22,588,400 00
Dû à des banques et des banquiers éloignés....2,536,600 00
Autre passif dû à des banques et banquiers....330,200 00
Autre passif comptant....106,300 00
Total....$26,321,200 00

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation	Diminution
Legal Tenders	165,000	
Prêts	197,800	
Dépôts		386,000
Dû aux banques et banquiers		99,100

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 @ 4 90; 20-marcs, $4 60 @ 4 70; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40 @ 19 60; or mutilé américain, 99 @ 99½c; or léger américain, 97 @ 99c; dollars mexicains, 76 @ 77; sols péruviens, 73 @ 75; pesos chiliens, 73½ @ 75; argent mutilé américain, 90 @ 95c. par oz; 5 francs, 85 @ 95c. argent anglais, par £, $4 60 @ 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque de France, 18½ @ 19½; reischmarks, billets, 23 @ 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent en demande modérée et facile.

Papier exceptionnel....—@8
do A....—@8
Prêts sur garanties collatérales....5@7
Time do do....5@7
Papier hypothécaire....—@8

New-York—Taux de l'argent 2½ 0/0.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3 0/0; consols 96 13/16 à 96 15/16; U. S. 4's 122½ ex coup.
Paris—Rentes 95.30.
Argent en lingots (par oz fin) — Londres 45 5/16; New York 99¼; Nlle-Orléans 98½.

CHANGE.

REICHSMARKS—94 15/16.
Le STERLING est calme.
Commercial (60 jours)....484½
Traites de banques (60 jours)....486
Les FRANCS sont calmes.
Francs de commerce (60 jours)....5.21¼
Traites de banques (60 jours)....5 17½
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est calme.
Traites de commerce 25c. de prime.
Traites de banques pair $1 prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.
10 actions N O Brewing Ass'n....131½
10 actions N O Brewing As....131½
10 actions N O Brewing As....131½
10 actions Southern Nat Bank....122
6 actions du Firemen's Insurance Co....49½
$2,000 Louisiana 4 s....91½
1 action du Cotton Exchange....200
$3,000 Elyton Land bonds....95½
1,000....do....95½
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
$4,000 Elyton Land bonds....96½
10 actions du Citizens' Bank....71½
Après l'appel de 2 P. M
10 actions N O Brewing As....130½

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	112	113½
Bank of Commerce	10	17	17½
Canal & Banking Co	100	171	176
Citizens'	100	70½	72
German American National	100	220	....
Germania Savings	100	275	....
Hibernia National	100	210	230
Louisiana National	100	220	235
Metropolitan	100	165	172
Mutual National	100	122	125
N. O. National	100	700	800
People's	50	121½	124
Southern National	100	121½	123
State National	100	157	....
Union National	100	136	139
Traders'		10½	....
Whitney National	100	317½	330
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	74	76½
Firemen's	50	49½	50½
Germania Ins Co	100	130	135
Hibernia Ins	100	70	77
Home Ins	100	108	112½
Lafayette	50	75	....
Merchants Mutual	100	60½	62
Mechanics' and Traders'	100	127½	129½
New Orleans Ins. Ass	30	30	30½
New Orleans Ins. Co	100	85½	89
Sun Mutual Ins	100	137½	....
Southern Ins. Co	100	113	114½
Teutonia	100	125½	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	117½	118½
Crescent City	100	95	96½
Canal and Claiborne	40	17	24
New Orleans City	100	124½	125½
Orleans	50	69½	72
St-Charles Street	50	95	99½
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	55	56
Imp. Bonded Warehouse	100	32½	....
Jefferson City Gas Light Co	100	86	90
Consumers' Ice Co	100	114	....
Louisiana Ice Man. Co	50	1	2
Metairie Cemy As	100	....	105
N. O. Gas Light Co	100	101½	102½
N. O. Waterworks Co	100	89	91½
N. O. Brewing Ass	100	130½	131
N. O. Cold Storage Co	100	85	....
Sugar Shed Co	60	31	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	100
Standard Guano & Chem Co	100	....	....
Standard Fireless En. Co	10	....	20
Graham P. S. Co	10	....	....
Rosetta Gravel	100	94	....
French Opera Association	250	....	....
Jockey Club	100	82	85
M. L. & B. As		24	26
Comb. T. Stand		6½	....
Varie. Theatre		....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		91½	92½
Louisiana 3's		....	....
Bons de ville.			
Premiums		158½	158¾
Premium drawn number		192	....
Privilege on Premiums		....	....
Consolidated 6's		101½	....
Consolidated 6's, Crossman		102¾	103¼
Extended 6's, Consol		....	....
Extended 6's, Consol. Crossman		107¾	108½
Extended 5's		106	107
Extended 6's, R. R		....	....
Extended 8's, Waterworks		....	....
Extended 6's, Park		....	....
City 6 per cent certificates		101½	....
Consolidated coupons		101½	....
City 5's		102½	102¾
City 7's, old		105	....
City 7's, new		108	....
City 7's, gold		138	....
Houston Funding		....	....
Houston Reg. Com		....	....
Bons divers.			
United States 4's		120	....
Canal and Claib. St. R. R. mort		....	....
Jackson R. R. 2d mort. coup		....	....
Jackson R. R. 2d mort. débt		....	....
Cotton Exchange Stock		200	210
Produce Exchange Stock		....	....
Board of Trade Stock		45	70
Mech., Dealers and Lumb Ex		45	55
Sugar Exchange		115	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's		128¼	130½
Morgan's L. and T. R. R. 6's		112¾	116
New Orleans Gas bonds		....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort		85	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort		29	....
St Charles Hotel Co. mort		....	....
Crescent City RR. 1st (1897)		....	....
Crescent City RR. new		....	107
N. O. City Railroad Co. mort		120	....
Carrollton RR. Co. mort. (1892)		....	....
Carrollton RR. Co. mort (1902)		111	....
St Charles St. RR. Co. mort		....	....
N. O. Brewing Association bonds		107½	108½
N. O. Waterworks Co. 1st mort		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort		98	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort		....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort		....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort		....	....
Elyton Land Company bonds		95½	97
Levee S. Cotton Press mort		....	....
Cotton Exchange 1st mort		102½	106

Certificats et Warrants.

State Warrants, ordinary, 1884	60	....
State Warrants, ordinary, 1885	25	31
State Warrants, ordinary, 1886	25	31
State Warrants, ordinary, 1887	....	....
State Warrants, ordinary, 1888	30	35
Police certificates	47	65
School certificates	15	25
City scrip, old	60	....
City scrip, new	60	....
Jan. int. cert. on State consols	17	25
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1890	....	....
Unpaid State coupons No 12	9	18
Unpaid State coup. prior to No 12	17½	25
State school warrants	20	30

Unlisted Securities.

Plata Reina	1	.05	.06
Bonhomme	1	....	.05
Georgiana	1	.15	....
Ryland	1	....	.04
Renome	1	.35	.45
Independent Oil		79	.85

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 6,700 balles et 450 à arriver.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ⅜ à ⅛c. plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	6⅝ nom	6⅝ nom
Ordinary	7⅛ "	7⅛ "
Good Ordinary	7⅞	7⅞
Low Middling	8¼	8¼
Middling	8 11/16	8 11/16
Good Middling	9⅛	9⅛
Middling Fair	11⅛ nom	11⅛ nom
Fair	11⅞ "	11⅞ "

FUTURES

Stables.

Janvier ___ à ___; février ___ à ___; mars 8.55 à ___; avril 8.54 à 8.55; mai 8.60 à 8.62; juin 8.66 à 8.67; juillet 8.73 à 8.74; août 8.74 à 8.75; septembre 8.75 à 8.76; octobre 8.75 à 8.76; novembre 8.75 à 8.76; décembre 8.76 à 8.78.

Les ventes comprennent 30,700 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 8⅝; à Mobile 8⅝; à Savannah 8⅝; à Charleston à 8⅞; à Wilmington 8⅝; à Norfolk 8 11/16; à Baltimore 9; à Boston 9; à Philadelphie 9⅜; à Memphis 8¾; à Augusta 8¾ à ___.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Middling Gulf 9 7/16.

FUTURES.

Stables.

Janvier 9.16 à 9.18; février ___ à ___; mars 8.72 à 8.74; avril 8.77 à 8.78; mai 8.87 à 8.88; juin 8.95 à 8.96; juillet 9.05 à 9.06; août 9.06 à 9.09; septembre 9.09 à 9.11; octobre 9.11 à 9.13; novembre 9.11 à 9.12; décembre 9.12 à 9.13.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,783 500 balles, même temps l'année dernière, 1 839,070 balles; à tous les ports des Etats Unis, 5 9[illegible]6 855 balles; même temps l'année dernière, 6 476 596 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle Orléans depuis le premier septembre, 1,465 263 balles; même temps l'année dernière, 1,572 349 balles; de tous les ports des Etats Unis, 4,577 716 balles; même temps l'année dernière, 4,231 064 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 309,095 balles; même temps l'année dernière, 200,278 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 676,2[illegible]7 balles; même temps, l'année dernière, 456,255 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Stable.
Cotes—4 15/16 pour le Middling Américain.

FUTURES.

Calmes et stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes—60 fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 62 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 56½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURES.

Faciles.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 23 boucauts de sucre, 1,236 barils de sucre et 381 barils de mélasse.
Recettes 17 boucauts de sucre, 611 barils de sucre et 342 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Plus actif. Nominal.
Choice....—@—
Strictly prime....—@ 3¾
Prime....—@ 3½
Fully Fair....—@—
Good fair....3½@ 3 3/16
Fair....3⅛@ 3⅛
Good common....—@ 2⅞
Common....2¾@ 2¾
Inferior....—@—

CENTRIFUGAL—Irrégulier.
Plantation granulated....—@—
Off granulated....—@—
Choice white....—@—
Off whites....4¾@ 4⅞
Gray off white....—@—
Fancy yellow....—@—
Choice yellow....4⅝@—
Prime yellow, new....4½@ 4⅝
Off yellow....3½@ 3¾
Seconds....2½@ 3¼

MELASSE—Open kettle—Nominal.
Fancy....—@—
Choice....—@—
Strictly prime....—@—
Good prime....—@—
Prime....—@—
Good fair....—@—
Fair....—@—
Good common....—@—
Common....—@—
Inferior....3½@ 6

CENTRIFUGAL—Nominal.
Fancy....—@—
Choice....—@—
Strictly prime....—@—
Good prime....14 @ 15
Prime....12 @ 13
Good fair....9 @ 11
Fair....9 @ 11
Good common....9 @ 11
Common....7 @ 11
Inferior....—@ 8

RIZ.
(Au Board of Trade.)

Ventes—Sacs ris brut 2,727; barils ris écalé nouveau 873.
Recettes—Sacs ris brut 1,236; barils ris écalé ....

RIZ ECALE—Ferme.
Head....5¼@5¾
Prime....5¼@5¼
Good....5¼@5⅛
Fair....5 @5¼
Ordinary....4¾@5
Common....4½@5
No 2....4½@4¾
RIZ BRUT—Ferme.
Cotes du ris brut: $3 25 à $ 25.
RIZ POLI—$22 00 à 24 00.
SON—$17 00 à 18 00.

FARINES.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patents $5 15 à 5 30; extra fancy $4 90 à 5 00; fancy $4 65 à 4 70; choix $4 25 à ___ le baril.
FARINE DE MAIS—$3 00 à 3 05.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $5 37½ à 5 50 le baril; extra fancy $5 05 à 5 15; fancy $4 75 à 4 87; Minnesota flour, bakers $___ à 5 00, Straights $5 25 à ___; patents $5 75 à ___.
FARINE DE MAIS—$3 10 à 3 15.
CREAM MEAL—Choice $___ à 3 30.
GRITS—$3 35 à 3 40.
HOMINY—$3 50 à ___ le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25.
OAT MEAL—$6 50 à ___ le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.

MAIS — On cote — à 71 pour le blanc, 70 à 71 pour le mêlé et — à 71 pour le jaune.
AVOINE — Red Rust Proof Oats — à —; No 2 de l'Ouest — à —; No 1 — à —.
SON—$1 15 à ___.
FOIN—Prime $14 00 à 15 00; Choice $16 00 à 16 50; Fancy $___ à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.

MESS PORK—11¾ à 11⅞.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4¾ à 4⅞; short rib sides 5⅝ à 5¾; long clear sides 5⅝ à 5⅝; short clear sides 5⅞ à 5⅞.
BACON—Epaules 5¼ à 5⅜; short rib sides 6⅛ à 6⅛; long clear sides 6 à 6⅛; short clear sides 6⅛ à 6⅜.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5¾ à 5½; prime steam 6¾ à ___.
JAMBON—9 à 9¾.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 00 à ___; pig $10 00 à ___; extra prime $9 00 à ___.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 5½ à 5¾c.; Boston-cut shoulders 5¾ à ___c.; picnic hams 5¾ à 6c; breakfast bacon 7¾ à 8¼c; hams 9 à 9½c.; pig tongues 5 à 5½c. pièce; spare ribs nominaux par tierce; pig's feet nominaux le baril, nominaux le demi-baril, nominaux le quart de baril, nominaux le keg.

Bœuf—Extra plate $___ à 9 50 le baril; plate $___ à 9 00; extra mess $___ à 7 25; demi-baril—extra plate $___ à 5 00; demi baril—plate $___ à 4 50; extra mess $___ à 4 25; New York Fulton Market $___ à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:

CAFE — Prime 21; good 20½; fair 20¼; ordinaire 19; common 17½c. la livre.
BEURRE—Western Creamery — Extra 33 à ___c.; extra firsts 34 à 35c.; firsts 25 à 27c.; Western Dairy—Extra 23 à 25; extra firsts 20 à 22; firsts 14 à 16. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams à 12½; Western Cheddars full cream à 11; twins, full cream, à 11; flats, full cream, à 11¼; Young Americas, full cream, à 11¼. Jobbing un peu plus élevé.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt ¾c. la livre; Pocket Salt 1½ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $8 00 par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $20 50 par ton, pour l'exportation $___ à ___ f. o. b. par long ton.
Oil cake—$22 50 à 23 00 par long ton f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude — à 23 bid le gallon in new cooperage.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Eastern — 2¼-pound 9@—c. par yard, 2-pound 7½@—c, 1¾-pound —@7c. Western —2¼-pound 7½@—c. par yard, 2-pound 6¾@—c, 1¾-pound —@6½c.
Twine—9½@10 la livre.
COTTON TIES — Arrow $1 35 à ___ le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

FRUIT—Frais — Raisins de l'Ouest 75 à 85 cts par panier de 10 livres; Pommes $6 50 à 7 00 le baril; Oranges de la Louisiane nominales; Oranges de Messine $2 50 à 2 75; Oranges de Palerme $2 25 à 2 50; Oranges de la Floride Bright $2 50 à 3 00; Russet $2 00 à 2 50; Oranges de la Havane par baril $4 00 à 5 00; Limons—Messine $3 25 à 4 00 par boîtes. Palerme $3 25 à 4 00; Bananes $1 75 à 2 25 par régime; Ananas $2 25 à 3 00 la douzaine.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—½c 9½ à 10c, tranches 11 à 11½. fancy evaporated — à 17c; Dates—Persian par boîtes de 60 livres 7½c, boîtes de 15 livres 10c.; Fard par boîtes de 60 livres 9c., boîtes de 15 livres 14c.; figues sèches 15c; currants, 6 à 7c; prunes 10c; citrons — à 20c; raisins secs de la Californie $2 50 à ___ par boîtes Malaga $3 25 la boîte; mesocelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 10 à 25, Texas 12 à 16c; Pistaches—Tennessee red 6½ à —c, Virginie hand-picked 7¼c.; Amande Tarragone 17 à 18c.; Noix du Brésil 8c la livre; Filberts 12 à —c.; Noix du Chili 12c.; Marrons italiens —c. Noix de coco $32½ par 1000, 4c. pièce en baril.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ½ à 1c. par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—Table $3 50 à 4 00. Seed ordinaire $3 50 à 4 00 le baril; farineuse $3 75 à 4 00 le baril.
OIGNONS—$5 50 à 6 00.
PATATES DOUCES — Ordinaires $1 60 à ___; yams $1 50 à ___.
AIL—Italien 50 à 60c.; espagnol 60 à 75c.
CHOUX—Bulk 75c à $2 00 per crate.
CHOUCROUTE—De l'Ouest, nouvelle $4 50 à 5 00 le baril, demi baril $2 75 à 3 00.
HARICOTS — Choice Northern med. 4 à 4½; Western red kidney choice — à —; New York red kidney — à 6; Western white kidney 3¼c.; pois verts 2½ à ___.
COW PEAS—Clay $1 60 à ___, mixed $1 35 à 1 40.
VOLAILLE—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1½c. de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $5 00 à 5 50 la douzaine. poulets $2 50 à 3 50; canards $3 00 à 3 50. oies $4 50 à 5 00; dindes, vieilles $15 00 à 18 00, jeunes $10 00 à 12 00.

Grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50, poulets $1 50 à 2 50, canards $___ à 3 00: oies $4 00 à 4 25, dindes, vieilles $10 00 à 15 00; jeunes $9 00 à 10 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 13 à 14c., ceux de la Louisiane 12 à 13c.
SUIF—4½c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 24 à 25c. la livre.
LAINE—Burry 10 à 15c. la livre; Louisiana clear 20 à —c.; clear lake 23 à —c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.. kips 14 à 30 livres 4c.; peaux de veau 35c. pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3½ à 3¾c.; dry flint 6½ à —, dry salted 5 à —c. la livre.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 7 00; castor 10 à 30c. pièce; raccoons 10 à 50c.
PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 60c. pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Mêlée 2½ à 3c. la livre; gris 2 à 2½c.; noire 3½ à 3¾c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 4c. pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Régie kinds lugs 2 à 5c. Leaf 6 à 12c. Cutting and Burley early lugs 4 à 10c. Leaf 10 à 25c.
TABAC MANUFACTURE — Jobbing, par livre—Fine plug 30c. à $1 15. fine medium 33 à 63c. Bright quarters and common 11 inch 4 s et 5's, 23 à 33c. Bright navy, 23 à 45c; fancy natural leaf 50 à 60c.; fine-cut chewing 30 à 65c.; granulated smoking 25 à 70c.
NAVAL STORES—Les prix en gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90, goudron de charbon $6 00 à 6 50 le baril, goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine — A B C D E $1 45, F $1 50, G $1 75, H $2 00, I $2 15, K $2 25, M $2 55, N $3 35, à ___ W G $3 75 à ___; W W $4 25 à ___. Essence de térébenthine 37½. Jobbing 2 à —c. de plus le gallon.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut; Anthracite $9 00 à 9 50 le ton.; bateaux 32c.; steamers $___ à 4 00 la tonne; en gros 30c. le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 50c.; Cornona pour familles 50c., Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 75 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon....$2 45@ 2 50
Brandies, du pays, le gallon....1 50@ 2 50
Pêche, vieux, le gallon....2 25@ 3 50
Pomme, le gallon....2 25@ 3 50
Cognac importé, 1882, le gallon....@ 5 25
1878....@ 6 00
1875....@ 6 25
1870....@ 7 00
1865....@ 7 50
1860....@ 8 50
1848....@ 13 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac,
1882....@ 6 00
1870....@ 7 50
1864....@ 9 50
1848....@ 10 75
Bisquet, Dubouche & Co. Cognac,
1878....@ 5 00
1870....@ 6 00
1848....@ 9 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon....1 15@ 1 20
Ouest....1 15@ 1 20
Bourbon....1 40@ 2 52
Seigle....1 50@ 3 50
Ecosse, importé....4 00@ 4 25
Irlande, importé....4 00@ 4 25
Duffy's malt whisky, par gallon....@ 3 00
Duffy's malt whisky, par caisse....@ 6 00
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon....1 15@ 1 50
Hollande, par gallon....3 25@ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon....3 60@ 3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse....9 50@ 10 00
Holland, par caisse....8 50@ 9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire, la caisse....2 75@ 3 50
Importé Médoc, la caisse....@ 6 00
St-Julien, la caisse....@ 6 50
Vertheuil Médoc, la caisse....@ 6 50
Margaux, la caisse....@ 7 00
Château Dulon, la caisse....@ 7 50
Château Bauleney, la caisse....@ 10 00
Pontet Canet, la caisse....@ 10 00
Larose, la caisse....@ 14 00
Léoville, la caisse....@ 14 00
Château Haut Brion, la caisse....@ 24 00
Château Lafitte, la caisse....@ 28 40
California Claret, le gallon....35@ 75
California Zinfandel, le gallon....45@ 1 00
Importé, ordinaire, la barrique....57 50@ 60 00
Clarets du Médoc, la barrique....65 00@ 80 00
Richebon, la barrique....@ 95 00
Blanquefort, la barrique....@105 00
St-Clément, 1887, la barrique....@125 00
Château Dillon, la barrique....@125 00
Vins Blancs — Californie, le gallon....45@ 90
Ordinaire, la caisse....2 75@ 3 50
Importé Graves, la caisse....@ 6 00
Importé Sauternes, la caisse....@ 6 50
Importé Haut Sauternes, la caisse....@ 10 00
Imp. Chât. Carbonnieux, la caisse....@ 10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse....@ 11 50
Imp. Chât. Suduiraut, la caisse....@ 15 25
Imp. Château Rieussec, la caisse....@ 16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse....@ 18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse....20 00@ 30 00
Importé de famille, la barrique....65 00@ 80 00
Importé fin, la barrique....100 00@200 00
Pinte $1 de plus par caisse.
Ordinaire, la caisse....3 25@ 3 50
Muscat, la caisse....4 25@ 6 50
Madère, Cette, le gallon....1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gallon....3 50@ 5 00
Madère, la caisse....12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon....1 00@ 1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon....1 50@ 5 00
Sherry, la caisse....20 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse....6 00@ 25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine....@ 30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay....@ 27 50
Extra Dry....@ 31 50
Delbeck & Co.'s extra dry, quarts....@ 29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts....@ 28 00
D. B. Pol & Co.'s, quarts....@ 25 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal, quarts....@ 30 50
Perrier-Jouet—Special, quarts....@ 32 50
Moet & Chandon, white seal, qts....@ 29 00
Bouche, extra sec, quarts....@ 29 50
Bouche, Sec, quarts....@ 29 50
Bouche Riche, quarts....@ 29 50
Pomery Sec....@ 31 25
Veuve Clicquot....@ 31 25
Pinte $2 de plus par caisse.
Ale et Porter—
Reed Bros, la douzaine....@ 1 75
Burke, E. J., la douzaine....@ 1 75

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz....$8 00@ 8 50
Crescent, par douz....6 5@ 7 00
Diamond axle grease, en boîtes, par gr....5 00@ 5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun....8 50@ 16 00
Trace chains, la paire....25@ 75
Ox chains, ¼, 5-16 et ⅜, par livre....5@ 7
Hoes—A. B. & Co., M. B. No 2-0 @8, par douz....2 25@ 5 00
A. B. & Co. A. B. No 2-0@3, par douz....2 50@ 5 00
Lyndon B.C. No 4-0@3, par douz....3 65@ 6 00
Baldwin set 4-0 1, par douz....3 00@ 4 00
West La Dow cultivator, W ay by disco, chacun....65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac....4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun....6 25
Planet, Jr., cultivator, wheel, cha....75
Brent La Dow cultivator, chacun....40 00
Universal cultivator, chacun....20 00
Columbia cultivator, chacun....33 55
Brown riding cultivator chacun....24 50
Brown walking cultivator, chacun....23 75
Monroe rotary harrows, Nos 1@3....17 50@25 00
Geddes' hinge harrows, 14@30-tooth....7 50@15 00
Pennington side harrows, chacun....2 50
A. B. & Co. side harrows, chacun....3 00
Expanding harrows, 11-tooth, chac....4 75
La Dow disc harrows....28 00
Deere disc harrows, No 1....28 00
Deere disc harrows, No 4....24 00
Hollow ware, ski lets and lids....2¾
Anvils....10@ 12
Bar iron, basis, par cwt....2 00
Sheet iron, basis, per cw....2 75
Steel nails, 50@60 basis, keg....1 90
Iron nails, 50@60 basis, keg....1 85
Wire nails, 50@60 basis, keg....2 50
I cut keen plows, pony x pts list $5 75, less 35 per cent
I cut keen plows, A-O x pts list $6 75, less 35 per cent
I cut keen plows, B-O x pts list $7 50, less 35 per cent
I cut keen plows, C-O x pts list $10 40, less 35 per cent
I cut keen plows, D-O x pts list $11 40, less 35 per cent
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun....2 50
A. B. & Co steel plows, A-O x pts, chacun....2 90
A. B. & Co steel plows, B-O x pts, chacun....3 50
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts, chacun....5 00
A. B. & Co cast plows ½ 8-K pony x pts, chacun....1 75
John Deere Plows—
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Blue Board series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter without roller, net....11 00@....
Roller, for same, net....3 00@....
Georgia stocks, single....75
Georgia stocks double....1 70
Farmers' pet double stocks....1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, base....7½
Rope, manila, ½-inch and over base....11
Rope, cotton, 5 16 and ⅜-inch, base....14
Spades—Ames', A. B. & Co. crescent....8 50@10 80
Shovels—Ames', A. B. & Co. crescent....8 50@10 00
Barb wire, galvanized, per cwt....3 75
Drop shot, tower, per bag....1 35
Buck shot per bag....1 60
Dupont powder, per keg....5 50
Cane knives per douz....4 75@ 5 50
Wheel barrows, per douz....14 50@19 00
Best coal barrows, chacun....5 50@ 6 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—

Timber No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	13 00	No 2	10 00
No 3	11 00	No 3	8 00
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1	15 00
No 2	10 00	No 2	12 00
No 3	7 00	No 3	10 00
Boards No 1	13 00	Weth.b'ds No 1	13 00
No 2	10 00	No 2	10 00
No 3	10 00	Ceiling No 1	12 00
No 4	7 00	No 2	10 00
		No 3	8 00

Yellow pine, dressed—

Flooring No 1	$21 00	Ceiling No 1	$15 00
No 2	15 00	No 2	12 00
No 3	13 00	No 3	10 00
Weth.b'ds No 1	14 50	Boards No 1	14 00
No 2	11 50	No 2	12 00
		No 4	10 00

Cypress—

Rough b'ds No 1	$25 00	Dr'ed b'ds No 1	$30 00
No 2	20 00	No 2	25 00
No 3	18 00	No 3	23 00
No 4	14 00	No 4	19 00
No 5	12 00	No 5	17 00
No 6	7@10	No 6	13@15

Wharf timber—
No 1....13 No 2....11
No 3....9½

Mahogany timber per ton....$50 00@65 00
Cedar timber, per ton....50 00@60 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.
Oak lumber, per 1000....40 00@50 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split....2 50@ 3 00
Laths, per 1000....1 50@ ....
Alabama lime....95@ 1 05
Cement, domestic....1 75@ 2 00
Cement, imported....2 75@ 3 00
Slate....5 75@ 7 00
Brick, Lake and I. C. R. R....9 50@11 00
Brick, paving....11 00@12 00
Brick, ordinary....7 00@ 8 50
Sand....20@ 25
Shells, small....@ 40
Shells, large....1 25@ 1 50
Plaster calcined....1 80@ 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Gras, par livre, gross....3 @ 3⅜
Common to fair....2 @ 2½
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre....1⅞@ 2
2me qualité, par tête....$10 00 @14 00
Vaches communes et vieilles....7 00 @ 9 00
Veaux—1re qualité, par tête....8 00 @10 00
2me qualité....6 00 @ 8 00
Yearlings—1e qualité, par tête....10 00 @13 00
2me qualité....6 00 @10 00
Porc—Good fat Western, par livre gross....4 @ 4½
Fair Ouachita....3 @ 3½
Moutons—Choice, par tête....2 00 @ 3 00
Fair, par tête....1 00 @ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête....30 00 @40 00
2me qualité, par tête....20 00 @30 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs....$ 80@125
Bons chevaux de trait....125@150
Chevaux de selle et de voiture....250@400
Mulets pour habitations sucrières....175@200
Mulets, qualité moyenne....140@150
Mulets pour coton....100@175
Mulets communs....40@ 75
Bons mulets de ville....225@250

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

FEUILLETON.

No 20. Commencé le 18 février.

EN DÉTRESSE!

—PAR—
JULES MARY.

PREMIÈRE PARTIE
TROP HEUREUSE

XIII
[Suite.]

—Cet homme se meurt, dit-il....C'est un crime de l'interroger. Et un crime inutile....

Il suffisait en effet de regarder le blessé pour se convaincre de son état. Il gisait sans mouvement, les paupières fermées, jaunes, les pommettes saillantes, le nez comme allongé, la bouche tirée, le crâne serré dans ses bandelettes.

Certes, cela répugnait au juge de faire souffrir cet homme.

Mais s'il allait parler et si, d'un geste, il faisait éclater l'innocence de Séverac? Le juge s'approcha, prit la main de Lafistole.

—M'entendez-vous? Répondez par une pression de la main.

La main resta inerte.

Séverac, à son tour, vint auprès du lit.

—Je vous en supplie, dit-il, ému, très rouge, tout le sang affluant à ses yeux, on m'accuse, moi qui suis innocent. Dites que je ne suis pour rien dans ce crime, que je vous ai menacé, c'est vrai, mais qu'il n'y a eu là qu'une coïncidence.... Dites un mot! Faites un geste, un signe.... sauvez-moi.... sur le point de mourir, il faut bien que vous disiez la vérité.... Vous ne pouvez me haïr.... Je ne vous ai jamais fait de mal, au contraire.... Rappelez-vous.... Ne vous ai-je pas sauvé l'honneur, une fois?.... Sauvez mon honneur à votre tour.

Chose étrange! On eût dit que ces paroles étaient arrivées jusqu'à l'intelligence de cet homme.

Une sorte de frémissement parcourut ce corps......

Les doigts remuèrent et les paupières essayèrent de se soulever.

—Vous voyez, vous voyez, dit Séverac, il a entendu!! Laissez-moi l'interroger encore.... Il vous dira bientôt que je suis innocent.... Laissez-moi....

Et s'adressant à Lafistole:

—Ouvrez les yeux! Regardez-nous!... C'est moi Séverac.... qu'on accuse de vous avoir assassiné.... Dites au juge qu'il se trompe et s'il se peut, nommez votre assassin.

Lafistole gisait, immobile.

Séverac, alors, eut un moment de terreur.

Il était de plus en plus rouge; les veines de son cou étaient gonflées; il respirait difficilement; il porta les mains à sa cravate, la dénoua et arracha d'un mouvement violent le col de sa chemise qu'il ne déboutonnait pas assez vite.

Est-ce que Lafistole allait mourir sans avoir parlé?

—Voyons, mon garçon, dit-il, d'une voix enrouée, et que le sang affluant par toutes les artères semblait arrêter et assourdir au passage, voyons, si vous voulez que l'on vous venge.... un signe!.... M. d'Hautefort va vous prendre la main.... Il vous demandera si je suis votre meurtrier.... Si c'est moi, moi, Séverac, vous entendez, vous réunirez toutes vos forces et vous serrerez autant que vous pourrez la main de M. d'Hautefort....

Et pour obéir, Daniel, en effet, prit cette main.

Il eut un brusque sursaut.

Elle était froide.

Gacogne s'avança, se pencha sur le corps, regarda une seconde, et se relevant dit:

—Il est mort!

—Mort! mort! balbutie Séverac d'une voix empâtée.

Il étend les bras pour se retenir à quelqu'un car il chancelle, mais perdant l'équilibre, il tombe.

—Oh! oh! murmure Gacogne.... Apoplexie!......

Il le fait déshabiller, placer dans un lit, pratique une saignée.

Le sang vient noir, épais, sans presque couler.

Quelques gouttes seulement.

Daniel, inquiet, tremblant, ne quitte pas le lit.

Il a tout de suite fait prévenir Valentin, rue du Châtelet.

Quand Valentin arrive, son père n'est plus. Il vient d'expirer, sans reprendre connaissance foudroyé, le brave homme, par la mort de Lafistole.

Et c'est une scène déchirante, devant le corps du soldat.

Le bras est encore nu, pour la saignée; la poitrine et la gorge, aussi, sont nues, pour faciliter la respiration, précaution inutile, hélas!

Et sur le bras, sur la noble poitrine, des cicatrices s'étalent, marques glorieuses des blessures reçues pendant sa carrière de souffrances et d'abnégation.

Valentin s'abat sur ce corps.

—Oh! mon père! mon père!....Je te vengerai!....

Et il ne trouve, dans l'accablement de son désespoir, rien de plus à dire; il éclate en sanglots, à genoux, près du lit.

Daniel revient rue du Châtelet.

Cette mort l'a vivement impressionné.... Il est inquiet sur lui-même ... Maintenant un doute lui vient:

—Si vraiment Séverac était innocent?

A l'hôtel, Clotilde et Bérengère, qui ne comprennent pas pourquoi Valentin a été appelé à l'hôpital en toute hâte, attendent avec anxiété le juge d'instruction.

Elles vont à sa rencontre....

Elles lui adressent toutes deux la même question:

—M. de Séverac est innocent, n'est-ce pas?

Bérengère attend la réponse presque avec certitude; Clotilde l'attend, elle, avec angoisse.

Mais tristement, le juge dit:

—Lafistole est mort sans avoir parlé...

—Et M. de Séverac? Qu'a-t-il fait? Qu'a-t-il dit?

—M. de Séverac est mort!

—Mort! fait Clotilde avec un cri rauque.

—Mort déshonoré! mort avec cette accusation infamante qui va peser éternellement sur sa mémoire, dit Bérengère.... Car il est innocent......sa mort le prouve....

Ses yeux sombres brillent étrangement.

Elle pense à Valentin, là bas, près du cadavre, à Valentin, déshonoré, lui aussi, par cette mort....

Elle ne pleure pas.

Elle rêve.

Et la même pensée lui vient, qu'elle formule comme Valentin a formulé la sienne, près du lit funèbre:

—Nous le vengerons!

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIEME PARTIE.

ROSÉE DU MEURTRE.

I

Les jours qui suivirent s'écoulèrent tristement. La fin tragique du pauvre Séverac avait fait une grande impression sur tous les esprits.

Mais du mariage de Valentin avec Bérengère, il ne pouvait plus être question.

Séverac était mort, accusé d'un meurtre.

Certes, il avait nié, proclamant son innocence.

Cette innocence, par malheur, il n'avait pas eu le temps de la prouver.

La justice l'avait cru coupable; il était mort pendant qu'elle continuait d'avoir cette conviction; il n'y avait eu ni ordonnance de non-lieu proclamant que la justice s'était trompée, ni verdict de cour d'assises le renvoyant acquitté et le rendant pour toujours à ses amis.

Il mourait en plein déshonneur.

Et la seule réhabilitation possible, pour ce nom qui depuis si longtemps était respecté, était le châtiment du véritable meurtrier.

Ce meurtrier, la justice l'avait vu en Séverac. Elle ne le cherchait plus autre part, à moins qu'un indice nouveau ne lui prouvât soudainement sa triste erreur.

C'était donc à d'autres à découvrir cet indice.

Et quel autre avait plus d'intérêt à la faire que Valentin, son fils?

Et qui, en dehors de Valentin pouvait prendre plus d'intérêt à cette généreuse tentative, partager cette espérance de réhabilitation, si ce n'était Bérengère?

Quelques jours après l'enterrement de Séverac, Valentin était à l'hôtel d'Hautefort.

Il venait faire part au juge de ses projets.

Il le trouva sous les arbres du jardin, se promenant avec sa fille qui, toute pâle et languissante, s'appuyait à son bras.

De loin, ils virent Valentin qui s'approchait.

Bérengère trembla.

Elle ne l'avait pas revu, le jeune homme, depuis la mort de Séverac et elle l'aimait depuis ce jour-là—bien qu'il fût perdu pour elle, — davantage, pour tout ce qu'il avait souffert, pour le désespoir que lui causait la mort d'un père aimé, pour la honte imméritée qui venait de l'atteindre.

Daniel lui dit tout bas :

—Peut-être ferais-tu mieux de rentrer, mon enfant.

Mais elle mit tant de supplications dans son regard, il y avait de si grosses larmes dans ses yeux, qu'il n'osa insister.

—Oh! mon père! dit-elle.... Vous savez bien que je l'aime toujours.... Je ne puis pas point l'aimer....

Valentin s'arrêta devant Daniel.

Il était un peu interdit par la vue de Bérengère.

Il ne s'attendait pas à la rencontrer.

Ils n'échangèrent qu'un regard, mais ils y mirent toutes leurs pensées, tout leur amour, toute la vie qu'ils se donnaient mutuellement.

—Monsieur d'Hautefort, dit le jeune homme avec une infinie tristesse, je ne me serais point présenté devant vous, si je n'avais eu pour cela un grave motif—car je sais que ma présence ici pourrait être mal interprétée en laissant croire que vous n'abandonnez pas les projets formés par mon père et vous....

—Mon enfant, dit d'Hautefort ému, notre maison sera toujours la vôtre; notre cœur n'a pas changé pour vous....Et je voudrais vous demander si, dans le fond de vous-même, vous ne gardez pas de rancune contre l'homme qui en faisant son devoir, a été la cause indirecte de la mort de votre père......

Valentin passa lentement la main sur son front.

—Oui, dit-il....un moment je vous ai rendu responsable.... J'ai été si malheureux!.... mais j'ai compris que c'avait été pour vous un devoir pénible.... Hélas!.... j'ai compris que vous auriez tout fait pour le sauver.... Il n'y a pas de haine dans mon cœur.... Seulement, je persiste à être convaincu de l'innocence de mon père.... Et c'est précisément cette conviction qui m'amène auprès de vous....

—Parlez, Valentin.... Cette conviction vous honore.... Elle prouve combien votre père avait su se faire aimer de vous.

Valentin garda un moment le silence, car le souvenir de son père lui faisait monter des sanglots à la gorge.

Elle était si récente, cette catastrophe!

—Je ne veux pas que la mémoire de mon père et le nom que je porte restent pour toujours déshonorés par cette accusation.... Et je suis déshonoré aujourd'hui,—fit le jeune homme d'une voix sourde.—Tout le monde s'éloigne de moi. Les amis que j'avais hier ne me connaissent plus, à présent. Toutes les maisons que je fréquentais me sont fermées, — et c'est pour cela que je me présentais ici avec tant de crainte. Je sens, dans la foule même des indifférents lorsque je traverse la ville, des regards de curiosité et de pitié. Les hommes veulent savoir comment je supporterai mon malheur. On me plaint, sans doute, mais je ne veux pas qu'on me plaigne. Je veux me rendre compte de ce qui s'est passé, prendre connaissance des indices qui ont formé votre conviction, chercher, fouiller, deviner, attendre! Ma vie ne peut plus avoir d'autre but que de rendre l'honneur à mon père.....Ma vie s'écoulera, tout entière s'il le faut, à remplir ce devoir. Rien ne me lassera, rien ne me découragera. Et j'y arriverai! Ah! je lis dans vos yeux, monsieur d'Hautefort, que vous ne me croyez pas. Vous seriez coupable, si votre conviction n'était pas rebelle à mes espérances. J'y arriverai, je le sens, je vous le dis, mais pour cela j'ai besoin de votre concours.

—Il vous est promis d'avance...... Vous n'en doutez pas?....

—J'étais bien sûr que vous ne refuseriez pas.

—Que désirez-vous de moi?

—L'arrestation de mon père a été faite si brusquement, sa mort a été si foudroyante que je n'ai pas eu le temps de causer avec lui, de l'interroger, de l'écouter. Vous est-il possible, monsieur d'Hautefort, de me communiquer le dossier de cette triste cause? J'en prendrai connaissance.... S'il le faut et si vous le permettez, je copierai ou je ferai photographier les pièces principales.... puis j'irai où Dieu me conduira.

—J'y consens.

—Merci, monsieur, merci.

—Venez demain au Palais. Je mettrai le dossier complet à votre disposition.

Valentin se tourna vers Bérengère silencieuse, avec une indicible émotion.

—Monsieur d'Hautefort, deux espérances peuvent me soutenir dans ce que je vais entreprendre: la première est celle de rendre à mon père son honneur intact; la seconde, lorsque le nom de Séverac sera redevenu ce qu'il était, pur de toute tache.....est celle d'être le mari de Bérengère.....

La première dépend de moi, la seconde de vous......Ne me l'enlevez pas.... car Bérengère m'aime toujours.....je le vois à ses yeux.....elle n'a point de secrets pour vous.....elle vous l'a dit, j'en suis sûr.....Moi, je l'aime à mourir pour elle.....Laissez-moi l'espérance, monsieur d'Hautefort.

Daniel lui tendit spontanément les mains:

—Espérez! dit-il.

Et Bérengère, [illegible]

—Et moi, dit-elle, moi aussi, Valentin, je vous aiderai dans vos recherches autant qu'il sera en mon pouvoir. Je ne sais si je pourrai vous être utile, mais je prierai pour que Dieu vous fasse réussir. Et si vous voulez bien, au fur et à mesure de vos recherches, me faire part de vos espérances, peut-être cela vous encouragera-t-il?....

—Oh! Bérengère, vous ne pouviez me donner une plus grande preuve de votre amour....

Et au juge:

—Ainsi, demain, monsieur d'Hautefort, vous me communiquerez ce dossier?

—Demain.

—Merci!

Il serra de nouveau les mains de Daniel, bien tendrement il regarda Bérengère au fond des yeux, avec un sourire mouillé de larmes et il s'en alla.

Le soir, devant tout le monde, Bérengère raconta cette visite, en disant quel en était l'objet.

Aux premiers mots, Clotilde prêta l'oreille.

Bérengère disait à Jean-Joseph attentif:

—Il veut réhabiliter son père.... Il ne vivra plus que pour cela désormais....

—Je crains beaucoup qu'il ne se trompe....

—Tu crois, grand-père, à la culpabilité de M. de Séverac?

—Toutes les apparences étaient contre lui.

—Eh bien, moi, dit-elle avec exaltation, je ne sais si mon amour pour Valentin me porte à partager sa croyance, mais quelque chose me dit que son père est victime du hasard. Il n'est pas coupable! Voilà pourquoi je le soutiendrai dans sa noble tentative. Voilà pourquoi je voudrais l'aider.... chercher partout avec lui.... découvrir des indices ignorés de mon père.... deviner où se cache le meurtrier.... aller le tirer de sa retraite et le traîner devant mon juge, pour qu'on le punisse, ah! pour qu'on le punisse à la face de tous.... et pour que l'on rende ainsi l'honneur à ce pauvre homme que l'on a déshonoré à tort.

Clotilde [illegible] sa fille avec des [illegible]

de retrouver le meurtrier de Lafistole pour le livrer à la justice, sans se douter, la malheureuse enfant, que ce meurtrier était sa mère!

Valentin passe encore, il s'agissait de son père!

C'était son droit.

Mais Bérengère!.....

Et pouvait-elle l'en empêcher? Oh! prendrait-elle le courage de lui dire: "Tu te trompes, M. de Séverac était coupable! Tes recherches seront infructueuses!"

Dans sa bouche, ces paroles eussent été autant de blasphèmes.

Déjà, elle se reprochait comme un crime d'avoir laissé planer le soupçon sur un innocent, et comme un crime plus grand encore de ne point le laver de cette honte, l'innocent, maintenant qu'il était mort.

Elle voyait souffrir autour d'elle ceux qu'elle aimait.

Séverac était mort à cause d'elle.

Bérengère souffrait parce qu'elle aimait Valentin.

Valentin pleurait la mort d'un père adoré et respecté.

Et c'était à cause d'elle tout cela! Toutes ces catastrophes, elle en était l'auteur.

Son cœur était rongé par le remords et l'inquiétude.

Et elle allait être obligée, désormais, d'assister jour par jour, heure par heure, aux efforts de Valentin pour la perdre.

Et elle serait obligée d'applaudir à ces efforts.

Et si Valentin ne paraissait pas, ce serait Bérengère qui viendrait lui dire, les yeux brillants d'espérance:

—Tu sais, mère, Valentin ne perd pas courage.... Il croit maintenant être sûr de retrouver l'assassin....

Elle lui confierait sans doute aussi ses impressions. Cela passionnerait Bérengère, cette recherche. Et ce serait à sa mère qu'elle le dirait! Est-ce que vraiment elle aurait la force nécessaire pour supporter pareille et inconcevable torture? Est-ce que la mort ne vaudrait pas mieux?

Bérengère s'adressait à Clotilde:

—N'est-ce pas, mère, que c'est beau ce qu'il veut faire là?

(A continuer.)